

Communiqué de presse Réseau Initiative

Lancement de la plateforme de gestion des prêts COVID RESISTANCE pour les entreprises impactées par le Coronavirus

Les prêts Covid-Résistance disponibles pour les entrepreneurs de Provence-Alpes-Côte d'Azur !

La Région Sud accompagnée de la Banque des Territoires, ont mobilisé à leurs côtés les collectivités locales pour constituer, en un temps record, un fonds de prêts destiné à soutenir la trésorerie et le rebond des plus petites entreprises de la région. Les prêts aux entreprises à 0% d'un montant maximum de 10 000 € seront accordés après étude d'un dossier déposé par les entrepreneurs impactés par la situation sanitaire, les fermetures administratives et les pertes de chiffre d'affaires. La gestion du fonds Covid-Résistance a été confiée au réseau Initiative qui au travers de ses 19 associations adhérentes, est chargé de l'expertise des demandes et de l'attribution des prêts.

Le fonds Codiv-Résistance :

Afin de limiter l'impact de la crise sanitaire en région Provence-Alpes-Côte d'Azur sur l'économie et les petites entreprises qui la compose, de nombreuses mesures ont été mises en place par la Région Sud. En partenariat avec La Banque des Territoires et les collectivités locales (Départements, Métropoles, Intercommunalités), la Région a constitué un fonds doté de plus de 37 millions d'euros. Ce fonds est destiné à maintenir la viabilité des plus petites entreprises du territoire, les moins de 20 salariés, tout secteur d'activité compris (en dehors de l'agriculture) et toute forme juridique d'activité. Il s'adresse donc à tous les commerçants, artisans, TPE, micro-entreprise et les structures de l'économie sociale et solidaire, professions libérales ou entreprises innovantes impactées par la crise du Covid 19 et nécessitant un renforcement de leur trésorerie.

Ce jour voit le lancement d'un site portail qui permettra à tous les dirigeants frappés par la crise, de déposer en ligne leur demande de financement Covid-Résistance.

Qu'est ce que le prêt Covid-Résistance ?

Les prêts Covid-Résistance s'adressent à toutes les entreprises ou associations qui comptent moins de 20 salariés et dont le siège social est situé en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les entreprises sollicitant un prêt, devront attester être à jour de leur situation fiscale et sociale, ne pas être interdit bancaire ou faire l'objet d'une procédure judiciaire. Enfin, elles devront justifier, une baisse de chiffre d'affaires d'au moins 30%, ou d'un besoin de trésorerie lié à la crise et impactant sa viabilité.

Le prêt à l'entreprise est consenti à taux zéro, sans garantie personnelle du dirigeant et dont le montant est compris entre 3 000 € et 10 000 €. Il sera remboursable sur 5 ans maximum et avec un différé d'amortissement de 18 mois maximum.

Comment déposer une demande de prêt Covid-Résistance ?

Afin de simplifier les démarches des entrepreneurs, dès le 16 avril un site internet dédié à la réception des demandes de prêt Codiv-Résistance, sera ouvert. Tout entrepreneur concerné pourra ainsi déposer sa demande motivée, accompagnée des éléments justifiant de son besoin. À tout moment sur le portail, le chef d'entreprise pourra solliciter l'appui d'une structure d'accompagnement référencée par la Région, qui pourra l'aider à compléter son dossier.

site : <https://tpe.initiative-sud.com>

Qui gère le fonds Covid-Résistance ?

La Région a confié la gestion du fonds, et l'attribution des prêts, au réseau Initiative, qui dispose en Provence-Alpes-Côte d'Azur de 19 associations implantées localement.

Chacune des 19 plateformes Initiative sera en charge de l'expertise des demandes et de l'attribution des prêts au travers de comités mis en place spécifiquement pour gérer ce fonds. Les dirigeants seront entendus par les membres des commissions afin d'appréhender avec justesse leurs besoins, leurs capacités de rebond et leur accorder l'aide financière leur permettant de résister face à la crise.

Les prêts Covid-Résistance attribués, pourront être versés au bénéficiaire à compter de début mai.

Initiative Pays d'Aix, la plateforme pour les entreprises du Pays d'Aix

Initiative Pays d'Aix est en charge de gérer l'enveloppe financière de prêt pour les entreprises dont le siège est situé sur le Territoire du Pays d'Aix (36 communes*).

Le Département des Bouches-du-Rhône ainsi que la Ville d'Aix-en-Provence se sont associés à la démarche en abondant le fonds de prêt destiné aux entreprises.

A ce jour, une enveloppe globale de 2 millions d'euros est constituée pour soutenir les entreprises du Pays d'Aix.

Contact : www.initiativepaysdaix.com / contact@initiativepaysdaix.com

Informations et dépôt de votre demande en ligne

<https://tpe.initiative-sud.com>



**Les 36 communes du Pays d'Aix couvertes par la plateforme Initiative Pays d'Aix*

Aix-en-Provence, Beaucueil, Bouc-Bel-Air, Cabriès, Châteauneuf-le-Rouge, Coudoux, Éguilles, Fuveau, Gardanne, Gréasque, Jouques, La Roque-d'Anthéron, Lambesc, Le Puy-Sainte-Réparate, Le Tholonet, Les Pennes-Mirabeau, Meyrargues, Meyreuil, Mimet, Pertuis, Peynier, Peyrolles-en-Provence, Puyoubier, Rognes, Rousset, Saint-Antonin-sur-Bayon, Saint-Cannat, Saint-Estève-Janson, Saint-Marc Jaumegarde, Saint-Paul-lès-Durance, Simiane-Collongue, Trets, Vauvenargues, Venelles, Ventabren, Vitrolles